

Le Président

CBM/CD/2020-09-007

Paris, le 18 septembre 2020

Monsieur le Président,

Je tiens à m'adresser personnellement à vous, présidents et dirigeants d'Epl intervenant dans le domaine du tourisme, de l'évènementiel, de la culture et des loisirs, dont je mesure à quel point vous traversez depuis le début de l'année une période éprouvante et incertaine.

Dès le mois de mars, j'ai tenu à ce que la Fédération des élus des entreprises publiques locales engage une mobilisation toute particulière en votre faveur.

Toutes les semaines, la FedEpl a participé à cette fin aux réunions du Comité de filière tourisme mises en place et présidées par le Ministre Jean-Baptiste LEMOYNE, ce qui lui a permis de disposer d'informations de première main aussitôt répercutées auprès de vous, et également de porter la voix des Epl auprès des pouvoirs publics.

C'est dans ce cadre que dès l'annonce du plan tourisme, la FedEpl s'est mobilisée auprès du gouvernement et des parlementaires, avec votre appui, pour s'assurer de l'éligibilité aux mesures annoncées des Epl du tourisme, de l'évènementiel, de la culture et des loisirs.

Ainsi, grâce à notre mobilisation collective, les Epl de moins de 250 salariés, dont le code APE correspond à la liste des activités liées au tourisme, sont éligibles aux différentes mesures du plan de relance du tourisme.

La FedEpl, pour vous accompagner au mieux dans vos démarches, a également réalisé un guide technique de présentation des différentes aides aux Epl du tourisme, de l'évènementiel, de la culture et des loisirs, que vous trouverez ci-joint. Ces mesures concernent notamment : l'exonération des charges patronales pour la période de mars à juin 2020, la possibilité de recours au chômage partiel jusqu'en décembre 2020, la mise en place du Prêt Garanti par l'Etat « saison », ou encore le prêt tourisme.

Je vous invite également à consulter le site www.plan-tourisme.fr que nous avons fait mettre à jour pour qu'y figure la création d'une rubrique dédiée aux Epl (Sem, Spl et SemOp).

En complément, sachez que la FedEpl tient à votre disposition un document d'appui juridique mis en place à votre attention et destiné aux Epl dont le contrat de délégation de service public se retrouve dégradé dans le contexte de crise actuel.

Par ailleurs, le plan de relance présenté par le Premier Ministre, Jean CASTEX, jeudi 3 septembre dernier, consacre 50 M€ au fonds de soutien à l'émergence de projets du tourisme durable. Sachez d'ores et déjà que les Epl peuvent être bénéficiaires de ce fonds pour accompagner le développement de projets durables dans le secteur du tourisme dans vos territoires.

Je mesure la gravité de la situation pour votre secteur d'activité : la saison estivale avec des résultats contrastés selon les territoires qui ne compenseront pas la perte de chiffre d'affaires ; des activités toujours à l'arrêt à ce jour, notamment dans le domaine de l'évènementiel, et une visibilité trop souvent au jour le jour.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer qu'à l'occasion de sa séance du 8 septembre, le Conseil d'administration de la FedEpl a décidé à l'unanimité de confirmer la tenue, du 13 au 15 octobre prochain, du Congrès national des Epl. Par cette décision, la FedEpl entend adresser un signal fort en faveur de la relance économique, quel que soit le contexte sanitaire, et du rôle qu'entendent y jouer les Entreprises publiques locales.

Soyez assurés que la FedEpl reste mobilisée au quotidien pour vous accompagner, vous représenter et vous soutenir.

N'hésitez pas dans cette perspective à contacter Christelle BOTZ MESNIL, Responsable du département Tourisme, Culture et Loisirs (email : c.botz-mesnil@lesepl.fr ; tel : 01 53 32 22 42), qui se tient à votre entière disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marie SERMIER
Député du Jura

